

Date de transmission de l'acte: 09/07/2025
Date de réception de l'AR: 09/07/2025
046-214602732-DE_2025_30-DE
A G E D I

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Figeac
IT-LAURENT-LES-TOURS

Publié le

16 JUIL. 2025

Séance du lundi 30 juin 2025

Délibération N° DE_2025_30

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	13	15
Date de la convocation : 25/06/2025		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente juin deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Joëlle SABATIE

Représentés : Nathalie BRUNET représentée par Stéphanie ROUSSIES, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michel ARNAUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : PROJET CULTUREL PREAU ECOLE

Mme Emilie LEFEBVRE rappelle à l'assemblée que la commune a beaucoup travaillé pour la cour des maternelles (peintures au sol, réfection du revêtement), la cantine scolaire (projet Sismikazot) et dans les classes. Il serait donc pertinent de faire désormais un projet dans la cour du bas et de s'allier les talents de PAUL PEINTURE pour nous accompagner dans cette démarche, le but étant aussi de faire participer les enfants de l'école. Le sol de la cour fera l'objet d'une autre programmation. La commission école propose un travail sur le thème de Jean Lurçat pour les 3 murs et les 2 poteaux du préau.

Un partenariat pourrait aussi être demandé avec les entreprises comme cela avait été le cas pour la fresque de la cantine.

Un devis a été établi par PAUL PEINTURE pour la somme HT de 5 130 €.

Après en avoir délibéré, l'unanimité, le conseil municipal décide :

- valider le projet culturel du préau de l'école en acceptant le devis de PAUL PEINTURE pour la somme de 5 130 € HT
- d'accepter les dons des mécènes
- d'inscrire ce programme au budget primitif 2026 de la commune
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphanie ROUSSIES
Président de séance

Michel ARNAUDET
Secrétaire de séance

*« DELAIS ET VOIES DE RECOURS » : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérécoeur (accessible par le lien : <http://www.telerecoeur.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication.
Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).*